



Liste de vérification – Retrait du REEE

Vous pouvez retirer des fonds de votre régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour payer les frais de scolarité, les livres et les frais de subsistance de votre enfant lorsque ce dernier est inscrit à un établissement d'enseignement postsecondaire admissible. Servez-vous de la présente liste de vérification pour vous assurer d'avoir tout ce dont vous avez besoin pour effectuer un retrait.

i Avant de commencer, assurez-vous de comprendre les deux termes importants ci-dessous :

Souscripteur : Personne qui établit le REEE et qui verse des cotisations au régime.

Bénéficiaire : Personne qui recevra les fonds provenant du REEE.

Confirmez que l'établissement d'enseignement postsecondaire et le programme sont admissibles aux retraits d'un REEE

Établissements admissibles :

- Une université, un collège, un cégep, une école de métier ou un autre établissement d'enseignement reconnu situé au Canada.
- Un établissement d'enseignement canadien reconnu par Emploi et Développement social Canada comme offrant des cours (sauf les cours permettant d'obtenir des crédits universitaires) visant à renforcer les compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.
- Une université, un collège ou un autre établissement d'enseignement postsecondaire situé à l'étranger.

Programmes admissibles :

Temps plein

- Programme d'au moins trois semaines consécutives.
- Les étudiants doivent consacrer au moins 10 heures par semaine au programme.

À l'extérieur du Canada, un programme à temps plein d'au moins

- 13 semaines consécutives, ou
- 3 semaines (programmes universitaires).

Temps partiel

- Programme d'au moins trois semaines consécutives.
- Les étudiants doivent consacrer au moins 12 heures par mois au programme.
- Les étudiants doivent être âgés de 16 ans ou plus.

Obtenez une preuve d'inscription valide

Vous pouvez demander une preuve d'inscription valide ou une facture au bureau du registraire. Ces documents pourraient également être accessibles sur le site Web sécurisé des étudiants de l'établissement. Les preuves d'inscription sont valides pendant six mois à compter de la date qui figure sur le document.

Preuve d'inscription valide	Le document doit comprendre ce qui suit	
Confirmation d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> • En-tête ou logo de l'établissement scolaire • Nom de l'étudiant • Code d'identification de l'étudiant 	<ul style="list-style-type: none"> • Année scolaire en cours • État (temps plein ou temps partiel)
Facture du bureau du registraire	<ul style="list-style-type: none"> • En-tête ou logo de l'établissement scolaire • Nom de l'étudiant • Code d'identification de l'étudiant • Frais de scolarité 	<ul style="list-style-type: none"> • État (temps plein ou temps partiel) – Indiquez la durée du programme et le nombre de cours ou de crédits

⊗ **Les documents suivants ne constituent pas une preuve d'inscription valide :**

- Lettre d'acceptation ou offre d'admission
- Ventilation des frais de scolarité
- Horaire ou calendrier de cours
- Carte d'étudiant
- Preuve d'une inscription antérieure

□ **Comprenez les types de retrait du REEE, les limites et les répercussions fiscales**

Type de retrait	Composé de...	Limite	Répercussions fiscales
Paiement pour études postsecondaires	Cotisations du souscripteur	Aucune limite	Non imposable
Paiement d'aide aux études	Montants des subventions et revenu d'intérêt ou de dividendes	S'il s'agit de la première demande de paiement d'aide aux études pour votre enfant : <ul style="list-style-type: none">• Temps plein : 5 000 \$ pour les 13 premières semaines consécutives d'études• Temps partiel : 2 500 \$ par tranche de 13 semaines d'études Pour accroître ces limites, demandez à l'administrateur de votre REEE d'envoyer une demande écrite au Programme canadien pour l'épargne-études.	Le bénéficiaire recevra un feuillet T4A et devra déclarer les montants retirés comme un revenu. Il se peut qu'on vous demande de fournir une liste de dépenses aux fins d'examen.

□ **Soumettez une Formule de retrait du REEE remplie (Formule 8393F) et une preuve d'inscription.**

1. Formule de retrait du REEE.

- Pour les retraits de type « paiement pour études postsecondaires », seul le souscripteur doit apposer sa signature.
 - Pour les retraits de type « paiement d'aide aux études » payables au souscripteur, le bénéficiaire et le souscripteur doivent tous deux apposer leur signature.
2. Numérisez la formule et la preuve d'inscription, puis envoyez-les par courriel à CIBCInvestorServicesInc@cibc.com (ou par télécopieur au 905 948-9517).

Quelles sont les prochaines étapes?

Services Investisseurs CIBC inc. effectuera le retrait pour vous.

- Si les fonds de votre compte REEE sont facilement accessibles, il faudra un jour ouvrable pour effectuer le retrait.
- Si vous avez besoin de vendre des dépôts à terme, des actions ou des fonds communs de placement, une prolongation du délai sera requise.

Besoin d'aide?

Pour obtenir de l'aide, **communiquez avec nous** par téléphone, par courriel ou par clavardage.